

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le neuf avril deux mille vingt quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés : Julien BARATAUD représenté par Catherine VIDAL

Excusés non représentés :

Madame Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 05 avril 2024

Délibération 13042024 – Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente les dispositions budgétaires concernant les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2024, équilibrées comme suit :

COMMUNE DE CHANTEIX			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
572 537,14 €	572 537,14 €	914 408,67 €	914 408,67 €

Membres présents : 15

Membres absents : 1

Votants : 14

Suffrages exprimés : 15

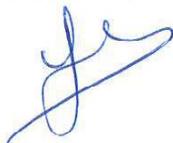
Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TUTTE et publication ou modification

Publié le 11/04/2024

Transmis au représentant de l'Etat le 10/04/2024